Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit

n° 385 | Décembre 2020

Édito

Face aux crises

L'État doit faire confiance aux maires



L'impossibilité de tenir son 103^e Congrès, n'a pas empêché l'AMF de faire entendre la voix des maires. En ce début de mandat, perturbé par une crise épidémique sans précédent, elle a adressé un triple message au gouvernement. Le premier concerne la santé de nos concitoyens : au

moment où s'organise la mise en œuvre de la vaccination anti-Covid 19, les communes doivent être parties prenantes de la campagne nationale de vaccination. Acheminement des vaccins, information des publics prioritaires, mise à disposition de locaux et de personnels..., avec Territoires Unis, nous avons proposé à l'État d'être les relais opérationnels de la campagne qui doit être adaptée aux spécificités locales. L'information réciproque et le partage des responsabilités entre l'État (préfets et ARS) et les collectivités seront déterminantes dans son succès.

Le deuxième message que les maires adressent au gouvernement est financier: leur mobilisation dans la lutte contre l'épidémie coûte cher et beaucoup de communes et d'intercommunalités voient leur situation financière se dégrader. L'État doit les soutenir. D'une part, en leur remboursant les sommes engagées pour protéger la population. D'autre part, en compensant à l'euro près leurs pertes de recettes fiscales, domaniales et tarifaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Sans cela, les collectivités, qui représentent les deux-tiers de l'investissement public en France, ne pourront pas participer au plan de relance économique, dont l'État doit garantir une mise en œuvre territorialisée.

Le troisième message des maires tombe sous le sens : la gestion ultracentralisée de la crise sanitaire a montré avec acuité les limites d'un État qui ne peut plus tout gérer tout seul. Il est urgent qu'il engage une nouvelle étape de la décentralisation dont les maîtres mots seront liberté, subsidiarité, proximité et responsabilité.

FRANÇOIS BAROIN



Les maires mobilisés

Malgré l'annulation du Congrès, l'AMF a souhaité faire entendre la voix des maires et des présidents d'intercommunalité du 20 novembre au 8 décembre, à travers une série de visio-conférences, de publications d'études et de « points-info » thématiques enregistrés. Cette opération spéciale sous la bannière « Face aux crises, les maires mobilisés » a été l'occasion pour l'AMF de réaffirmer sa position sur la question des moyens financiers et plus largement sur les attentes toujours plus fortes de la population à l'égard des maires et des présidents d'intercommunalité.

François Baroin, président de l'AMF, André Laignel, premier vice-président délégué et Philippe Laurent, secrétaire général de l'Association, se sont exprimés, notamment le 24 novembre dernier à l'occasion d'une conférence de presse en direct sur Public Sénat, avec Anne Hidalgo, maire de Paris. Le président a souligné « le manque de territorialisation » des dispositifs décidés par l'État. « Il y a une demande très forte de décentralisation. Nous voulons un dialoque responsable avec l'État » en rappelant que «L'État doit se concentrer sur ses missions régaliennes. Nous avons des propositions dans le domaine de la santé, du médicosocial, du tourisme, du sport, de la culture.» La reprise de l'investissement n'est pas certaine face à la baisse des recettes et l'explosion des dépenses nouvelles subit par le

bloc communal. c'est l'une des conclusions des études financières, présentées le 1^{er} décembre dernier, par l'AMF, la Banque des Territoires et la Banque Postale. « Les élus locaux sont dans le doute et se demandent où ils vont », a rappelé, à cette occasion, André Laignel. « L'autofinancement brut pourrait être de – 20 % en 2021 (entraînant) beaucoup moins de capacité d'investissement sur beaucoup de projets », a-t-il indiqué, faisant état d'orientations budgétaires pour l'an prochain annoncées à « - 20 %, - 30 % ou - 40 % sur l'investissement » dans certaines collectivités. « Les collectivités pourront-elles accompagnées le plan de relance voulu par le gouvernement? », s'est interrogé, également, lors de cette présentation, Philippe Laurent, dénoncant la destruction annoncée de l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales.

Par ailleurs, la présentation du baromètre Santé-Social, réalisé avec la Mutualité française, le 8 décembre, est revenue sur les attentes des Français en matière d'accès aux soins, de santé environnementale et d'action sociale.

Enfin cette séquence s'est achevée le 10 décembre par la première Assemblée générale dématérialisée de l'histoire de l'AMF qui a adopté une résolution. Retrouver l'intégralité des productions sur www.amf.asso.fr, rubrique Congrès.

Faire confiance aux territoires et leur donner les moyens d'agir

Les associations d'élus du bloc communal (AMF, APVF, AMRF, ADCF et France urbaine) ont rappelé que l'épidémie de la Covid-19 a mis à l'arrêt de nombreuses activités économiques et notamment les commerces de proximité. Elles ont aussi alerté sur le recul inédit de la décentralisation par l'étouffement des marges de manœuvre financières des communes et des intercommunalités.

Elles soulignent le paradoxe entre l'érosion progressive des ressources locales et les réformes visant à réduire l'autonomie de gestion des collectivités territoriales, limitant du même coup leur capacité à soutenir l'économie et la population.

Elles déplorent la limitation à 2020 de la clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales alors que l'épidémie continue toujours à produire ses effets, la suppression de 3,3 milliards d'euros de fiscalité économique locale conjuguée aux 23 milliards d'euros de surpression de taxe d'habitation et aux 2,3 milliards



d'euros concernant la taxe sur l'électricité, et soulignent la situation très préoccupante des autorités organisatrices de la mobilité qui vont devoir porter une dette supplémentaire de près de 2 milliards d'euros, soit autant de mesures préjudiciables aux investissements.

Au moment où devrait s'engager la construction des programmes pluriannuels d'investissement, les exécutifs locaux manquent pourtant de marges de manœuvre et de visibilité sur l'évolution de leurs ressources.

Les élus demandent que l'ensemble des exécutifs locaux soient associés à la définition des projets, au pilotage des crédits ainsi qu'au suivi de leur répartition. Ils sont en effet les mieux à même de relayer les difficultés opérationnelles rencontrées sur leur territoire et de proposer des ajustements. Les sous-préfets et « sous-préfets à la relance » ne doivent pas être oubliés, leur rôle et leur connais-

sance du terrain seront essentiels dans la mise en œuvre territorialisée du plan de relance. Les associations d'élus ont ainsi demandé le retour à un dialoque de confiance et la mise en place de consultations régulières au plus haut niveau de l'État sur toutes les décisions susceptibles d'impacter les capacités financières des collectivités locales. Elles estiment en effet qu'il en va de la participation des communes et des EPCI au plan de relance.

Voir www.amf.asso.fr/ Réf. BW40412

Cybersécurité

L'AMF vient de publier un guide intitulé « Cybersécurité : toutes les communes et intercommunalités sont concernées », rédigé avec le soutien de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Les communes et les intercommunalités étant les cibles d'attaques informatiques de plus en plus fréquentes, ger sur les menaces qui pèsent sur leur collectivité et à mener les actions préventives nécessaires. Il apporte des conseils pratiques, met en évidence les chantiers prioritaires à engager et rappelle que l'ANSSI, ses délégués régionaux et la plateforme cybermal veillance.gouv.fr sont à leur disposition, particulièrement en cas de cyberattaque. Voir www.amf.asso.fr

RÉQUVERTURE DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

L'AMF et les autres acteurs entendus par l'État

Les maires sont pleinement mobilisés, aux côtés de l'État, dans la gestion de la crise sanitaire. Ils sont également très impliqués dans le dynamisme commercial et artisanal de leur centre-ville ou centre-bourg, et en première ligne face à la détresse des commerçants et des artisans. Afin de soutenir ces acteurs économiques, indispensables et touchés par la crise, l'AMF avait souhaité adresser au chef du gouvernement des propositions en faveur de la réouverture progressive des commerces de proximité, dans le strict respect des règles sanitaires. L'AMF proposait notamment une réouverture progressive, une adaptation aux situations locales, un renforcement des protocoles sanitaires, une limitation du nombre de client par m², un renforcement des actions d'accompagnement à la numérisation des commerçants et artisans, un accompagnement financier de l'État sur les plateformes en ligne portées par les communes et leurs groupements, et une sécurisation juridique de toutes leurs initiatives (subventions octroyées, exonérations de loyers commerciaux, chèques numériques, bons d'achat, plateformes en ligne, etc.). L'AMF et l'ensemble des acteurs publics et privés qui ont œuvrés en ce sens, ont donc accueilli favorablement l'annonce de réouverture de l'ensemble des commerces au 28 novembre. La période de préparation des fêtes de Noël représente une part importante du chiffre d'affaire de nombreux commerçants et artisans. Voir le courrier et la contribution de l'AMF sur www.amf.asso.fr/ réf. BW40404 et BW40403

Campagne de vaccination : saisine de Territoires Unis

Dans un courrier adressé à Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, les présidents de Territoires Unis (Régions de France, Assemblée des départements de France et AMF) ont demandé à être très étroitement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la campagne de vaccination contre la Covid-19 considérant que les collectivités territoriales, en tant que premier acteur de proximité, et en prise directe avec les citoyens, ont indéniablement un rôle à jouer. L'AMF a participé à une conférence organisée par le cabinet d'Olivier Véran ainsi que la cellule interministérielle de crise Covid-19 lors de laquelle elle a insisté sur le besoin de concertation en amont afin d'éviter toute situation de tension ou d'afflux que les territoires ne seraient pas en capacité de gérer. Ce point a été abordé lors de la commission Santé de l'AMF le 10 décembre.

Voir le courrier sur www.amf.asso.fr/réf. BW40413

Crèches: l'AMF interpelle la CNAF

À de multiples reprises, l'AMF a alerté la branche famille de la baisse de fréquentation des familles dans les crèches depuis le début de la crise sanitaire et plus particulièrement depuis l'entrée en viqueur du deuxième confinement. L'AMF estime en effet que le nombre d'heures auxquelles les familles ont recours pour faire garder leurs enfants en crèche est en baisse d'environ 15 % entre la rentrée de 2020 et celle de 2019. En raison des modalités de calcul de la PSU, les conséguences financières de cette baisse sont aujourd'hui absorbées uniquement par les gestionnaires. Lors d'un récent rendez-vous, la présidente et le directeur général de la CNAF ont confirmé que cette situation

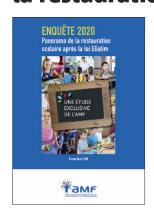
était connue de la branche famille qui n'envisage pas pour l'heure de modifier les règles de calcul de la PSU et privilégie un accompagnement au cas par cas des établissements.

Le sport uni et mobilisé

Lors de la réunion organisée le 24 novembre dernier par le cabinet du président de la République sur le sport, l'AMF a exprimé ses inquiétudes quant aux modalités de financement du sport français au regard notamment de la situation financière des clubs et associations sportives et a rappelé sa demande d'un plan piscines national. Elle a insisté sur l'importance des activités physiques et sportives, en particulier pour les plus jeunes, et a demandé des précisions par rapport à la réouverture des équipements et la reprise des compétitions.

Voir le communiqué de presse commun AMF et les autres acteurs du sport sur www.amf.asso.fr / réf. BW40416

Enquête AMF 2020 sur la restauration scolaire



Dans un contexte de renforcement des normes et des pressions sur l'organisation du service de restauration scolaire, l'AMF a souhaité, pour la première fois, mener cet automne une enquête afin de mesurer la capacité des communes et des intercommunalités à faire face aux nouveaux enjeux. 3 000 réponses ont été apportées.

La synthèse, publiée le 10 décembre, souligne les efforts des collectivités pour assurer les meilleures conditions d'accès possibles des enfants au service et répondre aux objectifs ambitieux de la loi EGalim de 2018 en faveur de repas plus sains, plus locaux et plus respectueux de l'environnement. Toutefois, si les élus sont conscients des nouveaux défis à relever, ils sont demandeurs d'une meilleure prise en compte par l'État des délais de mise en œuvre nécessaires selon les situations locales et de la nécessité d'un accompagnement technique et financier renforcé, outre l'aide à la structuration des filières locales. Soulignant la complexification croissante de la gestion de ce service public facultatif, les élus craignent que ce contexte évolutif impacte à terme leur liberté de choix de gestion du service de restauration scolaire, qui représente une charge financière importante pour les collectivités et dont les tarifs ne couvrent pas le coût du service. Voir www.amf.asso.fr /réf. BW40445

Logement social: cesser la stigmatisation

Le Bureau de l'AMF a dénoncé la stigmatisation des maires, accusés par la ministre du Logement de « ne pas jouer le jeu » en faveur du logement social. Il est inacceptable que l'État leur fasse la leçon alors qu'ils partagent l'objectif de développement d'une offre de logement social supplémentaire et qu'ils en sont les premiers acteurs.

Les maires sont disponibles pour participer au dialoque avec l'État mais il doit être respectueux et responsable. Ainsi sur le projet de loi « confortant les principes républicains », l'AMF, l'AdCF et France urbaine ont salué le retrait des articles 27 et 28 sur le logement social. Ces deux articles habilitaient le gouvernement à procéder par voie d'ordonnances sur la question des attributions de logements sociaux et les modalités d'application de la loi SRU après 2025. Voir www.amf.asso.fr/ réf. BW40450 et BW40451

ENQUÊTE AMF - CEVIPOF

MUNICIPALES : UNE ÉLECTION SI PARTICULIÈRE

Les édiles ont traversé une élection particulière: prorogés dans leurs fonctions suite au report du second tour des élections municipales et finalement installés au début de l'été, ils sont restés pleinement mobilisés aux côtés de leurs équipes sur le front de la crise sanitaire. C'est dans ce contexte que s'inscrit la quatrième enquête de l'Observatoire de la

démocratie de proximité, conduite par Martial Foucault en partenariat avec l'AMF. L'enquête dresse un por-





SciencesPo

et continuer à faire
vivre la démocratie municipale avec
des marges de manœuvre réduites.
CONTACT www.amf.asso.fr/ réf. BW40410

trait du maire, retrace la trajectoire des élus et permet de mieux appréhender leur rôle, leurs attitudes et leurs opinions face aux multiples défis qui caractérisent la société française. Leur résilience sera mise à rude épreuve au cours des prochains mois pour répondre à des demandes sociales non assurées par l'État

• SANTÉ - SOCIAL



MUTUALITÉ PRANCAISE

Le premier
Baromètre
Santé-Social
(AMF-Mutualité
Française) s'intéresse aux
grands enjeux
sociaux et de
santé à travers
l'accès aux soin,
la santé environnementale

et l'action sociale. Ayant pour ambition de sensibiliser les acteurs publics et privés aux questions des Français, le baromètre dresse un panorama de la situation à partir d'indicateurs issus de sources publiques et présente des initiatives locales.

CONTACT www.amf.asso.fr/ref. BW40441

FINANCES LOCALES

• TERRITOIRES ET FINANCES

L'analyse Territoires et Finances (Banque Postale - AMF - Banque des Territoires) intègre une nouveauté : une fiche consacrée aux communes nouvelles, en plus des huit fiches habituelles. Cette analyse expose les principaux ratios financiers par strate démographique et appartenance intercommunale.

CONTACT www.amf.asso.fr/ réf. BW40423

• L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMMUNES ET DES EPCI

L'analyse financière des communes et des EPCI (AMF-Banque des Territoires) est consacrée aux leviers de l'investissement. Le bloc communal est en prise à une crise inédite du fait de la réduction des recettes. Préserver l'autofinancement permettrait aux collectivités d'être acteurs de la relance.

CONTACT www.amf.asso.fr/ réf. BW40422

L'INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES

Cet indice (AMF-Banque postale) mesure l'inflation qui s'applique au budget des mairies. Hors frais financiers, l'indice connaît une progression de 0,57 point sur un an, se rapprochant de l'inflation hors tabac supportée par les consommateurs (+ 0,66 %).

CONTACT www.amf.asso.fr/ réf. BW40424

RIVIÈRES ET FLEUVES SANS PLASTIQUE

SIGNEZ LA CHARTE « MON TERRITOIRE S'ENGAGE »

L'AMF soutient l'initiative, lancée par Tara Océan, IAGF (Initiatives pour l'avenir des grands fleuves) et CNR (Compagnie nationale du Rhône), qui appelle les maires et présidents d'EPCI à signer la charte "Mon territoire s'engage: rivières et fleuves sans plastique, océan protégé". Les six ans à venir sont une opportunité unique pour s'engager.

CONTACT www.amf.asso.fr/ réf. BW40414

ENJEUX CLIMATIQUES

VERS DES BUDGETS VERTS

L'Institue for Climate Economics (I4CE) et ses partenaires dont l'AMF propose gratuitement aux collectivités locales une méthodologie pour évaluer un budget local sous le prisme des enjeux climatiques. Il s'agit de questionner les dépenses et les orienter le plus possible vers la transition écologique, à l'image des initiatives des cinq collectivités pilotes présentée lors de la visio-conférence de presse du 23 novembre dernier.

BAROMÈTRES

COMMUNICATION LOCALE



Le 6e
Baromètre
Epiceum
et Harris
Interactive de
la communication locale
nous apprend
que, pendant
le confinement, les
Francais ont

privilégié l'information en temps réel mais qu'ils attendaient toujours de la mairie l'information locale et la concertation. 91 % des Français considèrent qu'être informés par leur mairie en situation de crise est une priorité devant l'État et les autres collectivités. Plus d'un Français sur deux consulte les pages officielles des collectivités sur les réseaux sociaux pour s'informer. Retrouvez sur le site de l'AMF un webinaire présentant les résultats du Baromètre.

CONTACT www.amf.asso.fr/ réf. BW40401

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Entrée en vigueur de la loi

La loi du 20 février 2020 touche un grand nombre de secteurs de la vie économique et nécessite la publication de 98 décrets.

En dehors des dispositions concernant la prévention et la gestion des déchets, la loi concerne également la consommation : étiquetage, création d'un fonds de la réparation et du réemploi, objectifs de réemploi. Un décret en cours de parution imposera une part de produits issus du remploi ou contenant des matières recyclées dans les marchés publics. Ces taux sont définis annuellement en fonction des catégories de biens.

La loi AGEC a revu l'organisation des relations entre les pouvoirs publics et les éco-organismes : création d'une commission unique pour toutes les fières REP, mise en place de comités des parties prenantes au sein de chaque éco-organisme, encadrement juridique unifié des procédures de demandes d'agrément, afin de permettre une simplification des cahiers des charges. Les relations entre les éco-organismes et les collectivités sont définies par un contrat type et un barème national établi par le ministère de l'écologie ; elles seront donc entièrement réglées par l'État. La publication des textes est prévue au début de l'année 2021.

L'Ademe établit une méthode de mesures des performances de la collecte sélective des bouteilles en plastique ; cette dernière permettra de disposer des données pour évaluer s'il est nécessaire ou non d'imposer une consigne afin d'atteindre les performances exigées par l'Union européenne.

Plusieurs nouvelles filières REP ont été créées : les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardinage, les produits du tabac, les voitures particulières et autres véhicules à moteur, les gommes à mâcher, les textiles sanitaires et les engins de pêche. Par ailleurs, les emballages professionnels feront l'objet d'une filière de recyclage obligatoire à compter de 2025. Les emballages des cafés, hôtels et restaurants (CHR) devaient faire l'objet d'une REP à compter du 1^{er} janvier 2021, mais les difficultés engendrées par la crise sanitaire pour ces secteurs économiques obligent à repousser les délais.

La première de ces nouvelles filières susceptibles d'être mise en place est celle concernant les mégots : le ministère a établi un barème qui est contesté par les professionnels car il ne repose pas sur des données économiques solides. L'impact d'une augmentation du prix du tabac sur la fiscalité indirecte et sur l'activité des buralistes a conduit le Premier ministre à demander des compléments d'étude.

FICHIER DE FOURRIÈRE UNIQUE

EXPÉRIMENTATION LANCÉE

Le système d'information (SI) national des fourrières, commun aux policiers municipaux et à la police et la gendarmerie nationale, est expérimenté depuis le 17 novembre dans dix départements (29, 37, 59, 62, 77, 86, 87, 93, 94, 95) avant sa généralisation fin 2021. Il s'inscrit dans la volonté de transformation numérique de l'action publique.

Rendu possible par la loi LOM du 24 décembre 2019 (article 98), l'ordonnance et le décret du 24 juin 2020, ce nouveau fichier a pour objectif d'alléger la charge de travail des différents acteurs et d'assurer une meilleure gestion du parc de véhicules, tout en réduisant les coûts.

La réforme concerne les fourrières d'État, mais les collectivités territoriales volontaires, responsables d'un service de fourrière, peuvent demander leur intégration gratuite au dispositif, après délibération en conseil, en transmettant leur candidature par courrier au préfet.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

AUTOMATISATION DU FCTVA

Sous réserve de son adoption définitive, le projet de loi de finances 2021 met en œuvre l'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en 2021. Avec cette réforme, les dépenses seront éligibles au FCTVA selon leur imputation comptable, permettant d'alléger les procédures liées au FCTVA. La liste des comptes retenus dans l'assiette éligible sera définie par un arrêté devant paraitre début janvier au Journal officiel. La réforme s'applique aux dépenses effectuées à compter du 1^{er} janvier 2021. Ainsi, le FCTVA versé en 2021 sera automatisé uniquement pour les collectivités bénéficiant du fonds l'année même de la dépense. Pour celles percevant le FCTVA sur les dépenses de l'année N-1 ou N-2, le montant perçu en 2021 sera calculé selon l'assiette et les modalités actuelles ; l'automatisation interviendra à partir des attributions 2022 (pour les collectivités en N-1) ou 2023 (pour celles en N-2).

Pour plus d'information, voir le dossier de presse sur www.amf.asso.fr/ réf. BW40325

Recensement

Pour des raisons de sécurité sanitaire, l'Insee a reporté l'enquête qui devait débuter en janvier 2021, sauf à Mayotte. Avec 8000 communes, 9 millions d'habitants et 24 000 agents recenseurs concernés, le risque sanitaire de l'opération qui implique des contacts physiques était avéré. Un taux élevé de nonréponse était aussi prévisible, ce qui aurait compromis les résultats, avec les incidences connues sur les dotations. Fin 2021, l'Insee actualisera les populations légales grâce à une combinaison de plusieurs sources. L'enquête sur le terrain reprendra en 2022.

Report du transfert de compétence PLU à l'EPCI

Initialement prévu au 1^{er} janvier 2021 pour les communes n'ayant pas procédé au transfert à leur EPCI de la compétence PLU (art. 136-II de la loi ALUR), le transfert a fait l'objet d'un report au 1^{er} juillet 2021 (loi du 14 novembre 2020) autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Il s'opèrera à cette nouvelle date sauf si dans les 3 mois qui précèdent (du 1^{er} avril au 30 juin), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

État civil et funéraire

Acteur fondamental de la chaîne funéraire, le maire doit permettre une délivrance rapide des actes de décès, des autorisations de fermeture de cercueil ainsi que des autorisations d'inhumation et de crémation, dans le respect de la volonté du défunt. Une permanence « État civil » est ainsi conseillée y compris les week-ends et jours fériés. En pratique, le maire et les adjoints sont tous officiers d'état civil. En matière de police des funérailles, le maire peut déléguer ses fonctions à un adjoint ou un conseiller municipal délégué. Enfin, le maire doit veiller à permettre l'accès du cimetière aux opérateurs funéraires. Voir la note DGCL sur amf.asso.fr /40033



LANCE UNE NOUVELLE FORMULE DE SON MAGAZINE ET CRÉE UN SITE INTERNET



Chaque mois, le magazine Maires de France et la lettre Maires de France, édités par l'AMF, pour vous informer et partager les expériences locales.



En permanence, sur le site **mairesdefrance.com**, l'actualité, des dossiers pratiques, la version numérique du magazine, les archives du mensuel et la newsletter quotidienne **Maireinfo**.

Nouveau format, nouvelle maquette, nouvelles rubriques, *Maires de France* évolue pour vous aider à décrypter l'actualité, partager vos solutions de gestion et vous accompagner dans l'exercice de votre mandat. Autre innovation, la création du site internet *mairesdefrance.com*: désormais, vous accédez à l'actualité et aux contenus de référence, où vous voulez, quand vous voulez et sur le support de votre choix.

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE FORMULE sur maires de france.com

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 385 | Gratuit AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF, p. 1; © AdobeStock p. 2.



LE MAGAZINE. AU SOMMAIRE DU N° 385 DE DÉCEMBRE 2020

Enquête. Mobilisation des élus pour amortir la crise sociale. Débat. Éducation prioritaire, quelle réforme? Juridique. La prévention du risque inondation. Votre mandat. Bien vous assurer.

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

amf.asso.fr

370 000 internautes

visitent chaque mois ce site de référence

maire-info.com

70 000 abonnés

recoivent l'édition quotidienne ou hebdomadaire de cette newsletter d'informations destinée aux élus locaux

L'AMF sur Twitter

@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf 30 600 abonnés



AMFInfo

45 000 abonnés

reçoivent chaque jeudi l'hebdomadaire de l'actualité de l'AMF

IntercoActu

7000 abonnés

reçoivent cette lettre bimensuelle dédiée aux intercommunalités